



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Points sur lesquels la Commission devra se prononcer

après examen : recensements de la population et du logement

### Recensements de la population et du logement

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique en réponse à une demande formulée par celle-ci à sa trente-sixième session. On y trouve une description des activités entreprises pour donner suite aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session concernant la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et un examen de la révision des normes internationales relatives à la conduite des recensements. La Commission est saisie du projet final des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, révision 2*, qui lui est présenté sous forme de document de travail pour examen et adoption.

La Commission est invitée à se prononcer sur les points exposés au paragraphe 18 du présent rapport.

---

\* E/CN.3/2007/1.



**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Activités prévues dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010.....	2-5	3
III. Examen et mise à jour des <i>Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements</i> .....	6-15	4
IV. Activités futures .....	16-17	7
V. Décisions que la Commission devra prendre .....	18	7

## I. Introduction

1. La Commission de statistique est saisie du rapport du Secrétaire général présentant les activités entreprises par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les commissions régionales, pour donner suite aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session<sup>1</sup> dans le domaine des statistiques démographiques et sociales. La Commission a demandé que la Division de statistique joue un rôle de chef de file, selon les besoins, s'agissant de la définition de normes, de la fourniture d'assistance technique, de l'organisation de cours de formation et de la hiérarchisation des priorités dans le cadre de la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, et a également souhaité que la Division privilégie dans toute la mesure possible les arrangements régionaux dans sa stratégie. Elle l'a priée d'aller de l'avant dans la révision et la mise à jour des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*<sup>2</sup>.

## II. Activités prévues dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

2. La Commission a souscrit au Programme mondial de 2010 à sa trente-sixième session et le Conseil économique et social l'a adopté dans sa résolution 2005/13 du 22 juillet 2005. Le Programme a trois grands objectifs :

### *Objectif 1*

*Appuyer les activités visant à garantir que les États Membres organiseront au moins un recensement de la population et des logements entre 2005 et 2014;*

### *Objectif 2*

*Établir une version révisée et mise à jour des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, activité confiée à un groupe d'experts;*

### *Objectif 3*

*Encourager les États Membres à organiser des recensements de la population et des logements et à en diffuser les résultats puisqu'il s'agit de sources d'information essentielles pour faciliter la programmation et le développement aux échelons local, national, régional et international.*

3. En sa qualité de secrétariat de la Commission et en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Division a organisé des réunions et des ateliers d'experts aux échelons régional et international, dispensé des conseils techniques, et dirigé la révision et la mise à jour des *Principes et recommandations*. Il a été tenu compte des arrangements régionaux et des divers dispositifs relatifs à la collecte de

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24), chap. IV, par. 12.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8.

statistiques comparables au plan régional. Ainsi, en juin 2006, la Conférence des statisticiens européens a adopté de nouvelles recommandations pour les recensements régionaux de la population et des logements de 2010.

4. La Division coopère étroitement avec d'autres organismes internationaux, tels que la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Dans le prolongement du Plan d'action de Marrakech pour les statistiques<sup>3</sup>, lequel a souligné l'importance que revêtait le Programme mondial de 2010 pour renforcer notablement les capacités statistiques aux échelons national et international, la Banque mondiale a financé des activités de planification et de mise en œuvre du Programme mondial. La collaboration avec le FNUAP a porté sur les activités de sensibilisation et l'apport d'une assistance technique en matière de recensements, par l'intermédiaire des équipes d'appui aux pays.

5. Comme demandé par la Commission de statistique, la Division de statistique a continué à actualiser les pages Web consacrées au Programme mondial de 2010 et y a ajouté de nouveaux éléments, tels qu'une description de divers modes de recensement<sup>4</sup>. Elle a également tenu deux ateliers sur l'organisation de recensements en Afrique.

### **III. Examen et mise à jour des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements***

6. L'objectif principal du présent rapport est de transmettre la deuxième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* en vue de son adoption par la Commission. Lors de la révision des recommandations, le groupe d'experts sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 a veillé à obtenir la participation la plus large possible, créant pour ce faire un groupe de rédaction, trois groupes de travail et plusieurs sous-groupes techniques dont les tâches étaient les suivantes :

a) Groupe de rédaction (présidé par le Canada) : le groupe a examiné l'ensemble des communications émanant des groupes de travail et a établi le projet final des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, révision 2*;

b) Groupe de travail sur les normes, les plans-cadres et l'ensemble de produits de base (présidé par l'Australie) : le groupe a examiné des questions telles que la situation matrimoniale, les ménages, les familles et le cadre de vie, l'emploi, l'éducation, la mortalité, le fonctionnement et les incapacités, les statistiques des migrations internes et internationales, le logement, et la coordination de la présentation sous forme de tableaux d'un ensemble de statistiques fondamentales aux fins d'une diffusion internationale. Il a créé les sous-groupes suivants :

i) Sous-groupe technique sur les statistiques des migrations internes et internationales;

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc04/marrakech.pdf>>.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/alternativeCensusDesigns.htm>>.

- ii) Sous-groupe technique sur le fonctionnement et les incapacités;
- iii) Sous-groupe technique sur un ensemble de produits et de tableaux de base à des fins de diffusion internationale;
- iv) Sous-groupe technique sur les questions relatives au recensement des logements;

c) Groupe de travail sur la planification et la gestion des recensements (présidé par le Japon) : le groupe s'est tout particulièrement intéressé à diverses options concernant les modes de recensement, aux stratégies de collecte et de diffusion intégrées de données, au contrôle de la qualité, à l'externalisation et à l'utilisation de l'informatique dans les recensements. Il a créé les sous-groupes suivants :

- i) Sous-groupe technique sur la collecte et la diffusion intégrées de données;
- ii) Sous-groupe technique chargé d'étudier différents modes de recensement;

d) Groupe de travail chargé de promouvoir les recensements et d'en faire comprendre l'utilité (présidé par les Philippines) : le groupe a examiné les questions liées à la diffusion des résultats des recensements.

7. Afin de faciliter la régularité des échanges d'une manière financièrement avantageuse, la Division de statistique a mis un forum électronique accessible à partir du Web à disposition des membres des groupes de travail et sous-groupes techniques (voir <<http://unstats.un.org/unsd/globalcensusforum/>>). Les participants aux différents groupes et sous-groupes se sont également beaucoup servis du courrier électronique.

8. La Division a organisé trois réunions de groupes d'experts à New York en août 2005, en juin 2006 (l'examen portait tout particulièrement sur les recensements de logements) et en juillet 2006<sup>5</sup>. Compte tenu des propositions et recommandations issues de ces réunions, on a mis la dernière main au projet de révision 2 des *Principes et recommandations*, en vue de son examen par la Commission de statistique. Le projet a été diffusé sous forme de document de travail et peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/default.aspx>>. Il sera également disponible sur les pages Web de la Commission, à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2007.htm>>.

9. Dans leur version révisée, les *Principes et recommandations* incorporent plusieurs modifications notables, dont : a) une définition révisée du lieu de résidence habituel; b) un examen de différents modes de recensement; c) une présentation des tableaux recommandés; d) une plus grande importance donnée aux métadonnées; e) une réorganisation et une mise à jour des sujets fondamentaux; f) une description de la classification révisée des unités d'habitation. Certaines de ces modifications sont brièvement décrites ci-après.

10. On a révisé la définition du lieu de résidence habituel afin d'y ajouter un facteur temps. On a consacré une section à différents modes de recensement de la population et des logements tout en soulignant que pour certains d'entre eux l'on

<sup>5</sup> Les rapports issus de ces réunions sont disponibles sous forme de documents de travail.

n'avait pas encore tiré tous les enseignements puisque le cycle de production de statistiques relatives à de petites zones n'était pas encore achevé. Afin de faciliter l'échange d'informations sur les différents modes de recensement à mesure qu'elles deviendront disponibles, la Division de statistique continuera de mettre à jour les pages Web décrivant ces modes et la façon dont les pays les mettent en œuvre<sup>6</sup> dans le cadre de la série de recensements de 2010.

11. Le projet prévoit la diffusion des données issues des recensements sous diverses formes plus ou moins simplifiées selon les utilisateurs visés et souligne à quel point il importe de collecter des données qui se prêtent à des comparaisons internationales. À cette fin, il est prévu dans le projet de demander aux services nationaux chargés des statistiques et des recensements de produire 51 tableaux au niveau du plus petit découpage géographique au moins une fois dans le cadre de la série de recensements de 2010.

12. Le projet met l'accent sur l'importance de la collecte et de la présentation des métadonnées, qui sont des éléments indispensables de nature à faciliter une interprétation exacte des résultats issus des recensements. Tous les tableaux recommandés doivent être accompagnés de métadonnées.

13. Outre les changements susmentionnés, la deuxième révision des *Principes et recommandations* présente le géocodage de façon plus approfondie que par le passé. Dans le cadre du Programme mondial de 2010, la Division de statistique mettra à jour le *Manuel des systèmes d'information géographique et de cartographie numérique*<sup>7</sup>. La deuxième révision souligne le rôle que joue le contrôle de la qualité dans la gestion des recensements, ce qui est expliqué plus en détail dans le manuel correspondant<sup>8</sup>.

14. On a également revu le classement des sujets couverts par les recensements de la population et des logements dans le cadre des Principes et recommandations révisés. Les sujets suivants, qui étaient auparavant considérés comme des sujets fondamentaux, sont désormais considérés comme des sujets supplémentaires : le temps de travail par activité économique, l'espace plancher utile, les loyers et coûts de logement des propriétaires occupants, et l'année ou la période de construction des bâtiments. Parmi les nouveaux sujets fondamentaux, on compte le pays de naissance (en association avec le lieu de naissance), l'année ou la période d'arrivée à l'adresse actuelle, la date de naissance du dernier enfant né vivant, le nombre de décès dans le ménage dans les 12 derniers mois, la situation au regard des incapacités, la principale source d'eau potable, le type de toilette, l'évacuation des eaux usées, le combustible utilisé pour faire la cuisine, et la disponibilité des dispositifs et appareils informatiques et de télécommunications.

15. Le logement est couvert de façon approfondie. On a ajouté un nouveau classement des unités d'habitation, qui affine la distinction entre les logements traditionnels et d'autres unités d'habitation et qui décrit avec plus de précision les institutions comme des lieux de vie en collectivité.

---

<sup>6</sup> Voir <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/alternativeCensusDesigns.htm>>.

<sup>7</sup> *Handbook on Geographic Information Systems and Digital Mapping* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.12).

<sup>8</sup> *Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.XVII.15, Rev.1).

## IV. Activités futures

16. Une fois achevées la révision et la mise à jour des *Principes et recommandations*, la Division de statistique lancera un certain nombre d'activités dans le cadre de la mise en œuvre du Programme mondial de 2010. Il est notamment prévu de fournir des avis techniques aux pays et zones, qui feront fond sur les atouts des bureaux nationaux de statistique et de recensement, tout en cherchant les moyens de renforcer les capacités statistiques nationales dans le cadre de l'organisation des recensements et enquêtes par sondage à l'échelon national. On encouragera également la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience au moyen de programmes d'échanges et d'ateliers internationaux, régionaux et sous-régionaux et de services consultatifs.

17. On a prévu une série d'activités afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme mondial, en particulier :

a) On organisera et on appuiera des ateliers régionaux et sous-régionaux dans des domaines fondamentaux touchant le déroulement des recensements, notamment l'utilisation des techniques informatiques;

b) Les services consultatifs seront principalement axés sur la recherche de solutions communes à des problèmes techniques et d'organisation rencontrés par de nombreux pays lors de l'organisation et du déroulement des recensements;

c) Afin d'aider les pays à mener leurs opérations de recensement efficacement, la Division de statistique mettra à jour les manuels existants et en établira de nouveaux en vue de compléter les *Principes et recommandations*;

d) Consciente du fait que le Programme mondial intéresse de nombreux organismes internationaux, régionaux et sous-nationaux, la Division de statistique continuera à instituer des réseaux d'échange pour appuyer le Programme. Elle poursuivra la mise au point d'un mécanisme permettant de suivre la capacité des pays de financer les opérations de recensement et de mettre l'information ainsi recueillie à disposition des donateurs potentiels;

e) La Division continuera à suivre la façon dont les pays tirent profit du Programme mondial en collectant les éléments dont ils se servent et en les versant dans une base de données. Elle donnera accès à l'information ainsi recueillie à partir des pages Web qu'elle consacre aux recensements (<<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/default.aspx>>).

## V. Décisions que la Commission devra prendre

18. La Commission est invitée à :

a) Examiner et approuver la deuxième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*;

b) Formuler des directives concernant la poursuite de la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, compte tenu des éléments exposés au paragraphe 17.